



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CHSCTM

Compte-rendu CFDT

15 décembre 2015

Étaient présents

CFDT : Patrick GROSROYAT, .experte Maryline GROSROYAT
CGT - FO - UNSA

Présidence en l'absence de M. le Secrétaire Général ROL-TANGUY, Mme AVEZARD DRH.

Ministère : M. BILLIOTTET Sous-Directeur PSPP, Mme ARNOULD, Mme OVELACQ porte-parole nationale des médecins de prévention, M. MAUCEC nouveau chef de pôle prévention, Mme ROUSSIN Véronique Conseillère technique nationale de service social, Mme FERREOL Catherine adjointe au Chef de service chargé des questions sociales, M. LE DALL adjoint au DGITM.

Le CHSCTM commence par une minute de silence à la mémoire de notre collègue, ingénieur des TPE à la DREAL Nord Pas-de-Calais décédé tragiquement le 1^{er} décembre 2015.



Déclaration-UFETAM CFDT

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Une fois de plus, nous déplorons l'absence du secrétaire général.

Comme nous l'avons évoqué en CHSCTM et au CTM, au vu des différents bilans annuels présentés en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels, nous ne pouvons tout traiter de façon concomitante.

Les services en sont également bien incapables au vu de leur charge de travail, de la baisse des effectifs et des moyens, ainsi que les réorganisations perpétuelles qu'ils subissent pour ne pas dire désorganisations. Le déficit de médecins de prévention et d'assistant-e-s de service social aggrave la situation.

Pour 2015, l'administration informe le CHSCTM de 3 accidents mortels, 5 accidents graves dont :

4 accidents liés à des tiers sous circulation,
4 accidents liés à l'exercice de travaux en régie,
6 suicides aboutis, toujours pas de connaissance sur les tentatives et malaises mortels.

Ces remontées, notamment sur les accidents graves, ne semblent pas refléter la réalité. Pour exemple, en 2014, nous ont été présentés au CHSCTM, 3 accidents graves et pourtant le bilan social 2014 indique 607 accidents de travail ou de service au sens strict du terme qui ont généré 23 887 jours d'arrêt de travail ! Je doute que sur 607 accidents, seuls 3 puissent être qualifiés de graves au vu des jours d'arrêt de travail générés. Merci à l'administration d'expertiser ce constat.

Depuis plusieurs années, nous pouvons constater, sans faire d'amalgame, que les suicides sont plus nombreux que les accidents mortels et que les accidents graves qui sont recensés dans les tableaux de l'administration, sans parler des tentatives.

Les suicides ont souvent des causes multifactorielles et nous ne pouvons exclure a priori, que le travail n'y est pour rien. A minima, une enquête de compréhension systématique doit être effectuée.

Cela renvoie à une réelle prise en charge de risques psychosociaux, et à un changement de méthode systémique quant aux procédures mises en œuvre dans le cadre des réorganisations et fusions de service.

Concernant les travaux en régie, sans nul doute que ces accidents auraient pu être évités. L'équation effectifs, travail prescrit, travail réel, formation, est à regarder de près et c'est malheureusement souvent après les accidents que des solutions apparaissent ; elles existaient avant.

Le tiers temps qui devrait être exercé par les médecins de prévention pour observer le travail réel n'aide pas à identifier les risques professionnels auxquels sont véritablement exposés les personnels.

Pour positiver, la mise en place des Flèches Lumineuses Rabattables (FLR) était régulièrement source d'accidents mortels et graves.

Après la mise en place d'une véritable réflexion sur les procédures à mettre en œuvre (à la demande du CHSCTM) et les instructions appropriées qui en ont découlé de la DGITM, nous n'avons plus ce type d'accidents depuis plusieurs années.

Voilà un bon exemple de focus sur un problème récurrent résolu.

J'espère que le groupe de travail sécurité dans les DIR, aura les mêmes effets. La prise de conscience des DIR sur ces sujets semble évoluer.

A force de le demander, c'est fait ! Toutes les DIR ont un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qui est à jour (sauf la DIR Massif Central) !

Le suivi et l'application de l'instruction sont de niveau satisfaisant.

Pour une fois qu'une instruction est bien suivie ! Le fait qu'elle soit écrite conjointement entre les services et les organisations syndicales y est peut-être pour quelque chose.

Je vous remercie de votre attention.

Réponses de la DRH aux interventions des organisations syndicales

- Sur le plan d'action RPS, la DRH nous indique qu'une prise en compte systématique des risques psychosociaux dans les réorganisations est faite. Les textes existent « note, circulaire... », elle rappellera à tous les règles et n'a aucun état d'âme à le faire.
- Sur les chefs de service qui ne font pas les DUERP, elle nous rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de la dernière réunion. La question se pose de savoir où nous en sommes à ce jour. Madame Arnoux indique que globalement la pratique du document unique est de plus en plus répandue. Un recensement précis est fait et les règles sont rappelées aux services.
- Sur l'introduction des questions hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'entretien d'évaluation des chefs de service, la DRH rappelle que des reproches sur la longueur et la complexité de cet exercice lui sont faites, mais stipule qu'elle n'est pas contre. Madame Arnoux indique que l'instruction gouvernementale signée des deux ministres contient un paragraphe sur cette thématique.

CFDT : il faudrait évaluer les chefs de service mais aussi les résultats. On commence par cela et après on engage les chefs de service par rapport à ces résultats.

- Sur les délais de paiement en cas d'accident de travail, la DRH note ces problèmes et stipule que c'est un sujet sur lequel ils doivent travailler. Elle s'engage à regarder comment font les autres ministères et le circuit budgétaire.
- Sur le déficit des médecins de prévention, la DRH est consciente de ce problème national, persistant.
- Sur l'absence du secrétaire général, la DRH nous rappelle que la direction d'administration centrale est une équipe. Elle a délégué pour présider cette commission, mandat pour prendre les décisions qui doivent être prises, cela n'altère pas la qualité de ce fonctionnement. Elle comprend que c'est le niveau de représentation qui ne nous paraît pas adapté compte-tenu de l'importance du sujet. C'est une question d'équilibre dans les équipes.

CFDT : la présence du secrétaire général n'est pas seulement de l'affichage. C'est lui qui préside, qui prend les décisions et qui mène la politique au niveau du ministère. C'est lui le représentant du ministre.

Concernant les écarts de chiffres entre les tableaux présentés en CHSCTM et le Bilan social, Madame Arnoux précise que les bilans Causalis présentés chaque année, recensent l'ensemble des accidents y compris graves qui ont lieu au sein du ministère. Ce tableau est un héritage des nombreuses années de CCHS où était distingué ce qui relevait des accidents graves, mortels et suicides. C'est une photo à un instant T de l'ensemble des accidents, le bilan des maladies professionnelles. Ce tableau est un plus avec un outil permettant de distinguer des choses qui se singularisent par rapport aux bilans déjà existants.

CFDT : je n'ai pas compris la réponse. J'ai pris soin de prendre en compte les accidents de travail ou de service qui ont généré des arrêts, ces 607 accidents ont généré 23 887 jours d'arrêt de travail. Par rapport aux 3 accidents présentés dans les tableaux de 2014 c'est incompréhensible !

La DRH entend notre exaspération sur toutes ces questions de manque de prise en compte des questions liées à l'hygiène, sécurité et conditions de travail. Elle s'engage :

1 – au tout début de l'année prochaine, rappeler aux chefs de service leurs obligations en la matière, tout l'attachement que nous y portons,

2 – à intervenir auprès des services suite aux remontées d'informations que vous nous ferez sur le travail non fait par les chefs de service, les accidents qui ne remontent pas.

Le réseau RH ministériel doit fonctionner, les agents doivent être suffisamment formés. Notre rôle est de regarder que la formation soit suffisamment faite dans ce réseau, afin de constituer un réseau fiable.

A la remarque du sous-directeur qui nous demande de lui remonter les dysfonctionnements,

CFDT : nous sommes d'accord pour vous signaler ce qui ne va pas, mais le bilan social fait apparaître de nombreux accidents de travail et doit être exploité. Nous lui proposons de partir du constat et de remonter à la source c'est-à-dire recenser les services les plus accidentogènes et interroger le chef de service sur l'application des textes et de son obligation de résultat.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCTM du 6 octobre 2015

Sous réserve des modifications demandées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Arnoux présente les dates prévisionnelles pour la formation des membres du CHSCTM.

CFDT : rappelle qu'il manquait des textes pour faire faire la formation des membres des CHSCT par les organismes de formation syndicaux.

Elle constate également que ce même jour se réunit la commission centrale HSCT du conseil supérieur de la Fonction publique territoriale de l'Etat et que plusieurs personnes autour de cette table y siègent. Elle demande que cela ne se reproduise plus.

La DRH demande que les organisations syndicales vérifient que les dates leur conviennent et stipule que des changements peuvent être faits.

Madame ARNOUX n'a pas de nouvelles sur ces textes. Les dates sont examinées en commission de suivi et finalisées au fil de l'eau.

2/ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides.

L'administration commente les tableaux

Suite aux questions posées par les organisations syndicales, la DRH répond qu'en ce qui concerne le dialogue social tendu avec le directeur de la DIR Nord, les enquêtes ont été faites. M. Billiottet propose que les organisations syndicales concernant les questions de dialogue social, passent par le secrétaire du CHSCTM qui lui transmettra pour réponse.

La DRH indique que sur la pénibilité, il reste beaucoup de progrès à faire. S'il y a un groupe de travail spécifique sur ce sujet c'est bien pour travailler.

La question particulière sur la pénibilité liée à une activité, est bien sûr prise en compte dans les relais, en particulier au niveau interministériel.

Sur le personnel d'exploitation et les agents inaptes, une réunion globale dans le cadre du chantier agenda social sur les personnels d'exploitation est programmée courant premier trimestre 2016.

Concernant les faibles remontées d'accidentologie des établissements publics, la DRH s'étonne également de ces faibles retours. Elle reconnaît que le rôle de tutelle de la DRH n'est pas appliqué auprès de ces établissements et qu'une amélioration doit être apportée sur ce sujet.

3/Présentation de la note-socle sur l'ensemble des textes relatifs à l'amiante.

Monsieur Billiottet présente le projet de note-socle. L'objet de celle-ci est qu'elle reprenne les dispositions des textes, notamment sur le point d'exposition à l'amiante, et réponde à un certain nombre de questions sur le périmètre d'application de ces textes et les agents concernés. Nous avons essayé de faire un dispositif le plus simple possible. Celle-ci a été présentée au SG des DIR.

CFDT : nous reconnaissons le travail effectué par la sous-direction qui était nécessaire. Les remontées que nous avons ce sont des difficultés pour les agents d'avoir cette fiche d'exposition: il faut la demander, mais encore faut-il le savoir.

De plus, certains chefs d'équipe ne donnent pas cette fiche pendant les entretiens d'évaluation, pourquoi ?

Nous nous posons la question, est-ce le bon niveau pour faire l'entretien d'évaluation et pour donner cette fiche ?

Il existe aussi parfois des divergences entre le chef d'équipe et ses équipes, il faut prendre un peu de hauteur sur ces sujets afin que cela se passe le mieux possible.

Mme Ovelacq indique qu'il faut distinguer les deux documents. La fiche d'exposition amiante n'est pas si compliquée que cela à remplir. Par contre la fiche de prévention des expositions c'est plus compliqué. Là où les services arrivent à la mettre en place, un travail collectif a été mené avec les organisations syndicales, médecins de prévention, conseillers de prévention, etc... Il y a aussi un travail d'information des personnes qui mènent les entretiens professionnels.

Monsieur Billiottet rappelle que nous sommes sur un sujet compliqué, la pénibilité englobe 3 grandes catégories. Cette note indique comment on doit fonctionner. Il n'y a pas de compte pénibilité dans la Fonction publique. Les services peuvent mettre en œuvre le plus précisément possible cette traçabilité. Tant que la Fonction publique n'a pas modifié ses textes, on est tenu de la mettre en place. C'est un

sujet qui nécessite de la pédagogie. On va réfléchir sur la manière d'insister auprès des SG de nos services pour cette mise en œuvre.

CFDT : c'est une difficulté, y compris pour l'encadrement de premier niveau, d'établir les fiches d'exposition car il n'a pas de vision globale, diagnostic amiante bâtiment etc... ni l'antériorité. Ca ne peut pas être fait par ce niveau hiérarchique (N+1).

Après prise en compte des interventions des organisations syndicales l'administration proposera une rédaction ajustée sur la mise à jour de la fiche d'exposition à l'amiante et joindra un modèle d'attestation de présence.

Elle souligne que, grâce à tous ces échanges la note sera beaucoup plus claire.

Madame Avezard suggère que le comité prolonge la séance d'une heure et traite, le point n°4 – présentation du bilan sur l'application de la circulaire d'octobre 2013 relative à la sécurité des agents dans les DIR - puisque M. Le Dall est présent et demande l'accord des organisations syndicales.

La CFDT refuse et fait remarquer que nous avons déjà prolongé de 35 minutes, qu'il reste trois points à l'ordre du jour soit la moitié des points, sans les questions diverses, et demande le respect des horaires. Nous sommes suivis par l'UNSA.

Le secrétaire du CHSCTM demande, après accord de l'ensemble des organisations syndicales, la tenue d'un CHSCTM avec un seul point « Réforme Territoriale ».

L'administration propose un CHSCTM au mois de janvier – réunion d'une journée avec de 9h30 à 12h la réforme territoriale et en début d'après-midi les points non traités ce jour, à savoir les points 5 et 6.

CFDT : pas de problème pour nous.